

**Communiqué de presse de la CI jeunesse et musique**

**Les électeurs disent OUI – la Suisse témoigne de son attachement à la musique**

La CI jeunesse et musique est très satisfaite de l'issue de la votation de ce jour. Par ce résultat, la Suisse donne un signal clair en faveur de l'inscription de la formation musicale dans la Constitution fédérale et, partant, d'une revalorisation de l'élément créatif dans le paysage éducatif.

A l'avenir, le chant et la pratique musicale en tant que parties importantes de la formation devront bénéficier d'un enseignement d'une qualité et d'une intensité suffisantes pour atteindre les objectifs des plans d'étude. Le résultat de ce jour ouvre à tous les enfants l'accès à la musique, indépendamment des capacités financières de leurs parents ; en outre, les jeunes particulièrement doués pourront être encouragés comme dans le domaine sportif. Christine Egerszegi, présidente et Hector Herzig, secrétaire de la CI jeunesse et musique, sont très heureux de ce résultat qu'ils considèrent également comme une reconnaissance d'une Suisse progressiste et ouverte, permettant aux jeunes d'acquérir à travers la formation musicale des compétences allant au-delà de la pratique musicale, telles que persévérance, assurance devant un public, sociabilité, ouverture à la nouveauté. Autant de qualités qui sont également incontestées dans le domaine de l'économie. Le nouvel article constitutionnel représente une contribution importante à la préservation et à l'entretien de notre culture et de notre identité nationale.

**En cas de questions:**

**Christine Egerszegi-Obrist**

Conseillère aux Etats

079 217 64 26

**Hector Herzig**

Secrétaire général de la CI jeunesse et musique

076 321 54 64